

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 6 JUILLET 2022**

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, BESSET Pierre-Yves, AIME Sophie, BONNEAU Jacques, BOUTONNET Madeleine, CALLET Nathalie, PAROL Bernard

Absents excusés : GAMON Jean-Christophe  
HEGOBURU Franck pouvoir à ROYER MANOHA Olivier  
ORIOU Christophe pouvoir à SOULHIARD Marie-Christine

Approbation du dernier PV à l'unanimité

**D2022-09 : CONTRIBUTION 2022 AU FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le taux de contribution au FUL pour l'année 2022 et rappelle que le taux 2021 avait été fixé à 0.30 € par habitant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE et MAINTIENT le taux de 0.30 € par habitant pour l'année 2022**
- **PRECISE que le montant de la contribution sera de 90 € (300 habitants x 0.30 €)**

**D2022-10 : CHEMIN DE MONTFERRAT – ALIENATION D'UN TRONCON ET CREATION D'UN NOUVEAU TRONCON**

Vu l'arrêté municipal en date du 31 mars 2022, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 19 avril au jeudi 5 mai 2022 inclus

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur

Madame le Maire rappelle que les frais de dossier, procédure et d'acte, ainsi que les dépenses liées à d'éventuels travaux à réaliser sur le délaissé à aliéner seront à la charge des bénéficiaires de la cession.

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public,

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable quant :

- **A l'aliénation d'une portion de chemin rural dit « chemin Montferrat » au droit des propriétés appartenant à Monsieur et Madame Samuel CHOMEL (parcelles cadastrées A362-363-1583-1585-1587 d'une contenance de 149 m<sup>2</sup>)**
- **A la création d'un nouveau tronçon à prendre sur la partie Nord de la parcelle cadastrée A n° 363 d'une contenance de 154 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame Samuel CHOMEL, commune de Saint-Etienne-de-Valoux(Ardèche).**
- **Mandate Madame le Maire pour signer l'acte authentique et tous documents relatifs à ce projet.**

## **D2022-11 : ECHANGE PORTION DU CHEMIN DE MONTFERRAT**

Vu les conclusions du commissaire enquêteur

Vu la décision d'aliénation d'une portion du chemin rural dit 'chemin Montferrat' et la création d'un nouveau tronçon

Vu l'accord stipulé à M. et Mme CHOMEL Samuel par mail en date du 29 juin 2021 précisant que le coût des frais engagés pour cette opération déterminera le prix d'échange à la charge de M et Mme .CHOMEL

Les démarches étant finalisées, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les frais engagés s'élèvent à 488 € et qu'il y a lieu désormais de procéder à la signature de l'acte notarié.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'échange de cette parcelle pour un montant de 488 €**
- **PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de Mr et Mme CHOMEL**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette opération**

## **D2022-12 : OUVERTURES DE CREDITS**

Afin de permettre les écritures d'intégration des travaux d'enfouissement des réseaux désormais achevés, il y a lieu de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

- **Compte 238/041 pour un montant de 80 200.04 €**
- **Compte 2151/041 pour un montant de 80 200.04 €**

## **D2022-13 : DISSOLUTION DU SYNDICAT DU TORRENSON**

Vu le transfert de la compétence réseaux d'assainissement à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020,

### **Rappel du contexte**

Le Syndicat du Torrenson a été créé par arrêté préfectoral du 21 juin 1993 pour les compétences de collecte et de traitement des eaux usées. Il était composé de 4 communes : Andance, Champagne, Saint-Désirat et Saint-Etienne de Valoux.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, ayant pris la compétence « traitement des eaux usées et élimination des boues », représente ses communes membres au sein du Syndicat du Torrenson (Andance, Champagne et Saint-Etienne de Valoux)

La commune de Saint-Désirat a adhéré à Annonay Rhône Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2018, entraînant son retrait du Syndicat du Torrenson.

Considérant que par délibération n°2020-03 du 3 mars 2020, le conseil syndical a décidé à l'unanimité la dissolution du syndicat du Torrenson et accepte les modalités de répartition de l'actif et du passif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **émet un avis FAVORABLE à la dissolution du Syndicat du Torrenson en application des dispositions de l'article L 5212-33 du CGCT**
- **APPROUVE la répartition de l'actif et du passif tel que présenté en annexe**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.**

**OUVERTURE LICENCE 4** : Pas de délibération.

En attente d'un retour d'informations de la Préfecture sur la démarche à effectuer

**DIVERS** :

**Recours PLU par les Consorts BRUYERE** :

Par un mémoire en date du 14 juin 2022, M. et Mme Yves BRUYERE ont demandé à la cour de prendre acte de leur désistement d'instance.

La cour par ordonnance du 30 juin a accepté le désistement et mis à la charge de M. et Mme Yves BRUYERE de verser la somme de 1 500 € à la commune au titre des frais.

**DEVIS** :

Validation du devis de 450 € HT pour un relevé topographique du carrefour RD 82 et route de St Désirat

Validation du devis de 3516.23 € HT pour l'extension du réseau électrique en vue des travaux liés à la demande de PC de M. FABRI

**SALLE D'ANIMATION RURALE** :

Le Conseil Municipal a effectué une visite sur le chantier